

Société

Il aurait sciemment
provoqué le grave
accident qui nous a
uni P 5

Tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat

- La défense plaide dans des conditions idéales mais peine à blanchir les cerveaux présumés
- Les allégations de torture mettent le gouvernement au pied du mur P 4



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 037 Mercredi 14 septembre 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Quand le progrès social passe inaperçu

Avec le « Procès » qui suit son cours et son cortège de bruits qui fusent du Palais de justice de Lomé, les Togolais sont-ils devenus sourds et aveugles à tout ce qui bouge autour d'eux ?

La semaine écoulée et cette semaine encore, ils n'ont eu d'yeux que pour le défilé des témoins et des accusés à la barre. Du coup, ils n'ont prêté qu'une oreille distraite à la joyeuse naissance de l'Institut national d'assurance maladie (INAM) qui a été porté sur les fonds baptismaux. Pourtant la première cotisation à l'assurance maladie et le premier remboursement doivent être marqués d'une pierre blanche dans la vie d'un homme. Des peuples entiers ont engagé des révolutions sociales pour moins que ça. Hier encore le Programme de promotion de volontariat national au Togo (PROVONAT) démarrait... mais les esprits sont ailleurs... rivés sur le Palais de justice de Lomé... un verdict important est attendu. Et pourtant le PROVONAT vaut son pesant d'or puisqu'il doit permettre d'améliorer le sort d'une jeunesse parfois désorientée, en donnant aux uns et autres le premier sésame pour le monde du travail dont les portes sont souvent fermées à double tour.

Une meilleure sécurité sociale, une chance pour l'emploi des jeunes... pourquoi faut-il que par un mauvais concours de circonstances le progrès social tant attendu passe finalement inaperçu! ■

La Rédaction



Audiences publiques de la CVJR Le Chef de l'Etat devrait recevoir aujourd'hui certains protagonistes pour recadrer les auditions P 3



Lancement du PROVONAT
L'horizon s'éclaircit
pour les jeunes P 2
diplômés sans emploi

Affaire du riz supposé toxique
La denrée est P 5
consommable selon les
résultats de l'expertise

Lancement du PROVONAT L'horizon s'éclaircit pour les jeunes diplômés sans emploi

Le Palais des Congrès de Lomé a servi de cadre ce 13 Septembre au lancement officiel du programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT). Sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, le PROVONAT a été initié et mis en œuvre par le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Il vise à valoriser les compétences des jeunes diplômés sans emploi en leur permettant d'acquérir leurs premières expériences professionnelles et en améliorant leur employabilité sur le marché du travail. Dans son exposé, le coordinateur du PROVONAT, Monsieur Adama Combey a brièvement présenté les structures organisationnelles du programme à savoir le Conseil du Volontariat National et le Comité de Gestion des Volontaires Nationaux. Ensuite, il a donné le processus suivi par les candidats avant d'être envoyés auprès des centres d'accueil. Il a terminé son exposé en levant la confusion entre le



volontaire qui, est une personne qui accepte de son plein gré une mission de volontariat et qui s'engage à plein temps sur une période déterminée et dont les frais de subsistance sont pris en charge. Contrairement au bénévole, le volontaire reçoit une allocation mensuelle de subsistance en échange de son engagement à plein temps. Dans son allocution la représentante résidente du Programme de Nations Unies pour le Développement au Togo (PNUD), principale partenaire de l'Etat Togolais dans la mise en œuvre du PROVONAT, Madame Khardiata Lo-N'Diaye a

réaffirmé le soutien de son institution au Gouvernement Togolais pour réduire un temps soit peu le problème du chômage des jeunes. L'initiative du PROVONAT de même que la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) ainsi que le dispositif AIDE, témoignent de la volonté du Gouvernement Togolais de réduire le chômage chez les jeunes diplômés sans emploi. Après cette allocution, les responsables des structures d'accueil des volontaires, ont signés des conventions de partenariat avec la cellule technique du PROVONAT. Au

cours de cette cérémonie de lancement officielle, trois cents (300) jeunes volontaires, représentant la première vague sur un total de mille (1000) volontaires nationaux à recruter d'ici la fin d'année, ont prêté serment. Ils ont également signé leur contrat d'engagement et reçu leur kit d'affectation comprenant un ordre de mission et un cahier de charges des mains de la ministre Victoire Tomegah Dogbé. Cette première vague a été sélectionnée dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, du génie civil et de l'action sociale et prendra fonction le 3 octobre prochain pour une durée d'un an renouvelable. Les volontaires seront déployés dans des centres d'accueil à travers le pays, notamment l'administration publique, les organisations de la société civile et les centres privés à caractère d'insertion professionnelle. Dans son mot de remerciement, Monsieur Batoyema Balébakou, porteparole des volontaires, a exprimé leur reconnaissance à la Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et leur

adhésion totale au programme. Il a assuré qu'ils mettront tout en œuvre pour le succès du projet. Prenant à son tour la Parole pour le discours d'ouverture, Madame La Ministre Victoire Tomegah Dogbé a affirmé que le chômage des jeunes est un problème qui préoccupe particulièrement le Gouvernement et son département. PROVONAT non seulement va permettre aux jeunes sans emploi de se prendre en charge mais aussi d'acquérir une expérience professionnelle. De même le programme va renforcer le sens Civique de tous ces jeunes. Tout en adressant son satisfecit à la cellule du PROVONAT pour le travail abattu, elle a exhorté les structures d'accueil des volontaires à leur réserver un bon accueil. Enfin, la Ministre remercie le PNUD, France Volontaire, les Volontaires des Nations Unies pour leur soutien sans faille. Mme Dogbé a enfin invité les volontaires à mettre en pratique tous ce qu'ils ont appris tout en sachant que la réussite du programme dépend entièrement de leur bonne volonté. ■

Wil Ted

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
D. SINON

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
Service Compris
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: *En attendant le verdict, le déroulement du procès a-t-il été conforme aux normes selon vous?*

Thibault Adjibodin, DP Le Contemporain



Je crois que ce procès respecte bien les normes. Le procès étant sensible et l'infraction, les faits reprochés aux inculpés graves, le président de la cour n'a pas d'abord laissé ce procès aller au premier juge de la cour. Secundo il faut reconnaître que lors de ce procès, il a été respecté le droit de la défense. En effet le principal coaccusé dans un premier temps n'avait pas voulu avoir d'avocat. Mais lorsque se rendant compte que c'est sérieux, n'ayant puis obtenir la conciliation, il a demandé à avoir des avocats. Il y a aussi le fait qu'au cours de ce procès, les avocats ont même demandé que les inculpés soient transférés de l'ANR à la prison civile et ils ont été transférés. La défense a

demandé le report et un report leur a été accordé du vendredi 9 jusqu'au lundi 12 septembre où ils ont fait leur plaidoirie toute la journée. Plus d'une dizaine d'avocats de la défense et tous ont eu droit à la parole. C'est vrai qu'ils ont soulevé des exceptions. Mais des exceptions dont la pertinence n'a pas pu enchanter le juge. Dans ce procès on a fait venir des témoins, ils ont parlé certes certains n'ont pas pu comparaître. Il y a quelques années on ne pouvait pas avoir un Chef d'Etat Major à la barre... Il faut aussi reconnaître que lors de ce procès, et les avocats et les inculpés se sont quelque peu contredits et c'est là je crains pour les inculpés. ■

Amouh AMOUZOUVI, DP Le Changement



La réponse est connue de facto que c'est une parodie de procès. Nous savons que le verdict qui sera donné le jeudi est déjà connu de tous. Kpatcha sera condamné nous le savons. Kpatcha est jugé sur la base de flagrant délit, or il n'y a pas de flagrant délit. L'attaque de son domicile a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 Avril 2009 et son arrestation n'est intervenue que le 15. Où est donc la flagrante ? D'un

côté son immunité parlementaire n'est pas levée. Les avocats ont relevé cela mais Pétchélébia a versé toutes les exceptions au fond du dossier. Ce qui est grave pour notre pays. En réalité, il fallait étudier ces exceptions et manquements soulevés. Comme cela n'est pas fait, il faut s'attendre à une condamnation de Kpatcha le Jeudi. ■

Michel TCHADJA, DP Le Tonnerre



Il faut se féliciter que ce procès ait eu lieu parce qu'il fallait à un moment donné, écouter ceux-là qui sont accusés de conspiration pour qu'on sache qui a fait quoi. Ce qui vient d'être fait et on se rend compte que dans le lot, il y a des gens qui sont plus ou moins innocents. Le procureur général l'a si bien dit en demandant la relaxe d'un certain nombre de gens qui étaient codétenus de Kpatcha. Mais ce qu'il faut dire sur l'ensemble du procès c'est que, tous les droits des accusés n'étaient pas respectés. La cour elle-même, en a parlé du fait qu'elle n'est pas compétente pour juger les inculpés. Mais le président de la cour a dit qu'en matière correctionnelle, il fallait tout verser au fond du dossier pour que la procédure continue. Si on prend le fait

que l'immunité parlementaire du principal accusé Kpatcha Gnassingbé n'a pas été levée avant le début du procès, et on n'a pas expliqué pourquoi. D'un autre côté il faut dire qu'on a pas respecté un certain nombre de privilèges du au rang de député de Kpatcha Gnassingbé. Sa détention à l'ANR par exemple. Il y a plusieurs choses qui n'ont pas été suffisamment claires par rapport au procès. Mais toujours est-il que ce procès a le mérite d'être tenu et le Chef de l'Etat a été vigilant pour permettre sa tenue qui fixe désormais l'opinion. Maintenant l'aspect politique peut être la grâce présidentielle pour Kpatcha après la condamnation. ■

Audiences publiques de la CVJR

Le Chef de l'Etat devrait recevoir aujourd'hui certains protagonistes pour recadrer les auditions

Suite aux témoignages de l'ancien Premier ministre de la transition Me Joseph Kokou Koffigoh sur l'attaque de la primature et l'épisode des corps repêchés dans la lagune de Bè en 1991, des représentants des forces armées togolaises sont montés au créneau pour faire usage du droit de réponse tel que le prévoit le protocole des audiences publiques.

Dans les deux drames cités plus haut, Me Koffigoh a mis en cause les forces de sécurité qui ont tenu à faire une mise au point sur ces deux affaires.

Le Chef de l'Etat qui est le grand initiateur du processus de réconciliation nationale dont la CVJR est un des maillons essentiels devrait échanger avec les parties concernées notamment le grand témoin qu'est Joseph Kokou Koffigoh, les responsables des FAT ainsi que le Président CVJR lui-même, Mgr Barrigah.

Les auditions sont une étape nécessaire mais délicate. L'heureux aboutissement du processus engagé par le Chef de l'Etat dépend de la bonne gestion de ce tournant décisif.

Pour l'heure, les choses se passent pour le mieux.

L'histoire de notre pays au fil des témoignages

Du 7 au 13 septembre, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a tenu à Lomé les audiences publiques, privées et à huis clos. La première journée a permis de situer les circonstances qui ont prévalu avant le coup d'Etat de 1963. Cette séance a permis d'écouter différents acteurs sur cette tranche de notre histoire commune. Ces audiences ont permis de comprendre que les violences de cette période, sont très souvent des règlements de compte. Parmi les personnes auditionnées, on peut citer l'ancien ministre Alipui qui a apporté son analyse à la commission, Azanléko Kodjo, un milicien du Comité de l'Unité Togolaise (CUT) communément appelé « Ablodé sodza » a aussi témoigné. Dans son intervention, ce dernier a affirmé être celui là même qui a déchiré le drapeau vert des progressistes, ceux qui en étaient pour l'autonomie du Togo. Il est apparu à l'issue des audiences que les victimes ou leur famille n'exigent rien de la part de la commission. Cette séance a préparé le terrain pour le coup



d'Etat militaire de 1963, qui a vu l'assassinat du premier Président togolais Sylvanus Olympio.

Coup d'Etat de 1963, le cuisinier de Sylvanus témoigne

Le deuxième jour des audiences, s'est penché sur le coup d'Etat du 13 janvier 1963. La CVJR a écouté six intervenants, suivi la lecture de deux dépositions et des dépêches diplomatiques. La contextualisation du Professeur Tcham Koffi Badjow, a éclairci sur quelques raisons qui expliqueraient cet assassinat. Selon son exposé, l'une des raisons principales de l'acte est que le Président Sylvanus Olympio, considérait ceux qui sont allés combattre les peuples en quête de l'indépendance comme des traîtres. Pour cela, ils n'ont pas le droit d'être intégrés. L'un des témoignages de la journée fut celui du cuisinier du feu président Sylvanus, Douti Damok. Selon ce dernier le président a été assassiné à 6 heures du matin à la suite de trois coups de feu. C'est vers midi que l'Evêque Gbikpi-Bénissan est venu prendre le corps pour Agoè où se fera l'inhumation. L'autre audition a été faite par Kombate Nene Michel, dont la tante est la femme de Sylvanus. Selon ce dernier, Gnassingbé Eyadema n'est pas le meurtrier de Sylvanus. Mais le vrai coupable est l'Adjudant français du nom de Pauc. Il tiendrait cette information du frère de sa marâtre qui travaille dans la maison du Commandant Maitrier. La France aurait envoyé un courrier à celui-ci, dans lequel est écrit : « *il faut que tout ça finisse aujourd'hui* » parlant de la liquidation du président, courrier sur lequel serait tombé le frère de sa marâtre. Au cours de cette audience, la commission a aussi écouté les incidents qui ont suivi la mort de Sylvanus.

Incident de la lagune de Bè, 28 corps repêchés

Cette journée de mercredi a permis à la CVJR d'écouter deux audiences ainsi que le témoignage écrit d'un grand témoin de

l'époque, en l'occurrence Maître Joseph Koffigoh, Premier Ministre de la transition. A l'issue des témoignages, il est apparu que le 11 avril 1991, 28 corps ont été repêchés de la Lagune de Bè. De même, il en ressort que les corps des victimes sont ceux des manifestants ou de passants pris dans les opérations de maintien de l'ordre des soldats togolais. Ces morts, résulteraient des troubles sociopolitiques qui ont secoué la ville de Lomé la veille et quelques jours auparavant. L'émotion a été plus grande lorsque la nommée Adegnon Amélé, a raconté la mésaventure de sa fille retrouvée aussi sans vie dans la lagune. Lorsqu'elle a présenté sa petite fille âgée de 18 ans, fille jumelle de sa fille disparue, l'assistance a poussé un grand soupir de tristesse. La cause de ces manifestations est le jugement et la condamnation de deux étudiants, Doglo Agbélenko et Logo Dossouvi, à cinq ans d'emprisonnement pour diffamation et incitation de l'armée à la rébellion.

Evènements de 1958, le contre témoignage

En ce jour, la commission a eu trois audiences dont deux portaient sur les évènements de 1958 et une sur la lagune de Bè. Quant aux témoignages relatifs à l'année 1958, ceux ci ont permis de faire le contre poids de la version donnée le 7 septembre dernier en ce qui concerne la déchirure du drapeau des progressistes. Selon Kpakpo Amenouwogbé c'est son père qui a plutôt déchiré le drapeau vert des progressistes au moment où il devrait être hissé. Par ailleurs, il détient des preuves qui attestent son allégation. Ces preuves sont un article de journal publié à cette époque avec photo à l'appui. Il a promis par ailleurs livrer la pièce à conviction à la Commission.

La séance a aussi permis d'écouter les mésaventures du nommé Aziabou Mawuli, qui porte les séquelles des violences de 2005, sur cette journée où s'est produit le massacre de la lagune de Bè.

Selon lui, les auteurs de ces actes sont les militaires togolais appuyés par le Colonel Ernest Gnassingbé. Il a même pu s'emparer de deux douilles de balles qu'il a présentées au chef de quartier et au président Eyadema.

Attaque de la primature, Me Koffigoh lève le voile

Les audiences de la 5^e journée des audiences à Lomé ont connu sept audiences dont six portaient sur l'attaque de la primature en 1991. La commission a reçu 62 dépositions sur ce cas. Parmi les personnes écoutées, le Premier Ministre (PM) de la transition Me Joseph Koffigoh. La dernière audience a concerné l'affaire Méatchi. Dans son témoignage, le PM Koffigoh a dit avoir pris la résolution de faire connaître la vérité en ce moment historique de l'histoire du Togo afin que ces atrocités ne se reproduisent plus jamais. Selon lui, ce sont les militaires togolais qui ont attaqué ses éléments avant que ceux-ci ne se défendent. Pour mettre fin à la tuerie, il a dû se rendre et conduit à Lomé II où il a rencontré le Président Eyadema. A la suite, le Rassemblement du Peuple Togolais est entré au gouvernement. D'où la naissance du premier gouvernement d'union nationale. Il a même fini son propos en affirmant qu'il a même pardonné à tous ceux qui ont planifié cette attaque.

La deuxième phase des audiences de ce jour a vu l'entrée en scène de Maître Mathe Antoine qui a représenté la famille du vice président. Celui-ci est un codétenu de Antoine Méatchi. Il serait abattu par des détenus choisis pour exécuter la bésogne derrière la prison civile de Mango. Il est aussi revenu sur les conditions inhumaines de sa détention. Enfin, il a précisé que le seul crime de Méatchi est son ambition de devenir chef d'Etat du Togo.

Incidents de Kévé, la famille demande la tête de son bien-aimé

Sur cette affaire, la commission a écouté cinq témoins sur l'incident survenu en avril 1991 : le sous-préfet de l'époque, un gardien de préfecture au moment des faits, les enfants du notable mort, la famille du brigadier des gardiens de préfecture qui a été décapité. Selon les témoignages, il paraît clair que les élèves ont protesté contre l'arrestation du gardien du CEG Maman N'Danida de Kévé. Les manifestants se sont rendus à la préfecture et au camp de la localité

où des actes de vandalisme ont été posés. Pris de peur, les gardiens de préfecture ont tiré pour disperser les manifestants. Ces coups de feu ont malheureusement touché à mort le premier notable du roi Fiati nommé Drovi Boniface. Cette mort a entraîné la colère des chasseurs traditionnels communément appelé « Abrafo » qui pour venger la mort de ce notable ont tué le Brigadier Addi Kpatcha et l'auraient décapité. Par conséquent, la famille du brigadier a demandé à la commission de lui retrouver la tête de son disparu pour qu'elle puisse faire le deuil comme cela se doit. La surprise de cette journée est l'intervention des forces armées togolaises.

Les FAT contre-témoignent sur l'attaque de la Primature

En fin de journée, les Forces Armées Togolaises (FAT) ont exercé le droit de réponse prévu par la CVJR pour donner leur version des faits sur l'attaque de la Primature, les évènements de la lagune de Bè et la mort du sergent-chef Gueli Komi. Selon le témoignage du Lieutenant-Colonel Djibril Inoussa, ce sont les gardes du PM Koffigoh, regroupés dans l'Association des Militaires Démocratiques (AMD), qui ont ouvert le feu sur les militaires partis négocier à la Primature. Dans la même lancée, le Lieutenant-colonel Gnassingbé Toyi a été aussi assassiné froidement, alors qu'il s'est rendu à la primature pour s'enquérir des faits. Quant aux morts de la lagune de Bè, ce sont les manifestants qui se sont jetés à l'eau pendant que les forces de l'ordre sécurisaient le tronçon. Ne sachant pas nager, ils se sont noyés. Pour amplifier l'évènement et jeter du discrédit sur le régime en place, des corps avaient été transportés de la morgue du CHU Tokoin clandestinement. Il faut préciser que c'est à la lumière de toutes ces dépositions, enquêtes et informations au cours des audiences publiques, in camera et privées que la CVJR va tirer ses conclusions en vue de formuler les recommandations. Pour l'heure, elle se rend à Dapaong du 15 au 19 septembre, à Kara du 21 au 25 septembre, Sokodé du 27 septembre au 1er octobre, Atakpamé du 03 au 07 octobre, tsévié du 09 au 11 octobre, kpalimé du 13 au 15 octobre, Aného du 16 au 21 octobre et Lomé du 22 au 26 Octobre. ■

Magloire A

Tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat

La défense plaide dans des conditions idéales mais peine à blanchir les cerveaux présumés

Les avocats de la défense ont eu un répit de trois jours pour préparer leurs plaidoiries. Pour un avocat, on ne pouvait rêver meilleur scénario. La défense a arraché cette concession décisive au Président de la Cour M. Abalo Petchélébia au terme d'une semaine exténuante et riche en péripéties.

Alors que la première semaine du procès tirait à sa fin ce vendredi 9 septembre 2011, le Président convie toutes les parties en début de soirées à la surprise générale à présenter leurs conclusions. Une petite pause de quinze minutes a été accordée aux uns et autres pour leur permettre de rassembler leurs idées. Certains sont pris de cours mais s'exécutent, à l'exception notable des avocats de la défense qui ont bataillé ferme pour obtenir la suspension de l'audience jusqu'à lundi matin.

Cette concession de taille en dit long sur la volonté de la Cour de mener un procès équitable et surtout de donner toutes les chances à la défense. L'humanisme commande dans de tels cas de figure que l'on ferme les yeux avec un cœur charitable sur cette petite rupture d'égalité.

Toujours est-il qu'à la reprise, les avocats de la défense sont tout frais et leurs plaidoiries entièrement rédigées. La ligne de défense qui ne manque pas de piquant et même parfois de panache s'est focalisée sur deux fronts : déstabiliser d'une part l'avocat général qui a –il faut en



convenir-manqué de pugnacité à certains moments, notamment lors des interrogatoires et d'autre part monter en épingle les allégations de mauvais traitement contre les détenus qui ont émaillé le procès.

Si elles ont été par moments émouvantes, les plaidoiries ont-elles atteint leurs objectifs ? Certains en doutent pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le choix de plaider globalement en mettant pour ainsi dire tous les inculpés dans le même panier, a surpris plus d'un dans cette affaire où certains avaient déjà bénéficié d'une mise en liberté provisoire; l'avocat général avait d'ailleurs déjà requis que ce sort plus favorable soit élargi pour déboucher sur la relaxe pure et simple de 24 inculpés au total.

Les avocats de la défense enfonçaient donc des portes ouvertes quand ils s'évertuaient à démontrer la non-implication de certains inculpés dont le crime avait visiblement consisté à se « trouver au mauvais endroit au mauvais moment » comme cela arrive parfois dans la vie.

Les inconvénients de cette manie de plaider pour tous les inculpés à la fois ont été également perceptibles lors de la confrontation entre les cerveaux présumés de l'affaire. En effet au cours de la séance de ping pong verbal entre l'accusé principal Kpatcha Gnassingbé et le général Assani Tidjani sur l'origine de la clef USB, il fallait à un moment les départager pour permettre à la défense de rester cohérente car il est impossible que les deux accusés disent la vérité sur ce point précis de l'affaire tout en se contredisant. Le conflit d'intérêt est inévitable.

Un des points faibles de la défense consiste précisément à n'avoir pas réussi à servir une thèse crédible et imparable sur l'origine de la pièce maîtresse du procès, la clef USB contenant les déclarations de prise de pouvoir que Kpatcha Gnassingbé n'a récusées à aucun moment. De plus, le fait d'avouer à la barre que le Général Tidjani passait régulièrement au domicile de l'accusé principal pour modifier son contenu au fur et à mesure, a laissé plus d'un perplexes.

D'ailleurs un des avocats de la défense a avoué a demi-mot hors prétoire et plus précisément sur les antennes de la TVT du jeudi 8 septembre, l'existence d'un projet criminel. Mais Me Afangbédji a plaidé l'interruption volontaire du projet deux jours avant son exécution pour disculper ses clients au moyen d'une pirouette sur la tentative punissable. Cet aveu a jeté un

trouble profond au sein de l'opinion dont une bonne frange restait dubitative en dépit des indices concordants. Or, désormais, beaucoup se disent qu'il y a « anguille sous roche ». L'affaire étant mise en délibéré, tout le monde attend de pied ferme le verdict avec une seule question à l'esprit : Le doute profite-t-il toujours à l'accusé ? La Cour appréciera. ■

D. E

Les allégations de torture mettent le gouvernement au pied du mur

Le Gouvernement peut-il continuer à faire le dos rond en espérant que les allégations de torture qui ont émaillé de long en large le procès pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat finiront par s'évanouir comme par enchantement dans la nature ? Rien n'est moins sûr.

Cette question est revenue trop souvent dans les débats et dans les témoignages. Même si certains récits donnaient le sentiment d'avoir été préparés à l'avance dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, une certaine gêne a fini par s'installer. Cette gêne est d'autant plus palpable que notre pays sera au rapport dans quelques semaines à Genève devant le Haut Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel. Il ne fait aucun doute que ces allégations de torture vont parasiter la session de Genève avec à la clef le risque de laisser du Togo, à tort ou à raison, l'image d'un pays qui a fait une rechute grave en matière de droits de l'homme.

Cette perspective n'est guère réjouissante surtout que ces dernières années notre pays a fait plutôt bonne figure en la matière. Il y a un an à New York, le Togo n'était plus à l'index. Plus aucun rapport sur la violation des droits humains ne citait notre pays.

Le Gouvernement est donc au pied du mur et doit prendre ses responsabilités en diligentant au minimum, en bonne et due forme, une enquête d'établissement des faits dans l'espoir de faire apparaître au cas où les faits dénoncés seraient avérés, qu'il s'agit d'un incident de parcours dans cette quête perpétuelle qu'est la lutte pour le respect des droits humains. La CNDH est bien placée pour mener une enquête crédible. ■

S. M

COMMUNIQUE

La SFI, Swiss Finance International, dans le cadre de son grand projet de promotion immobilière au Togo : Implantation des « Cités La Renaissance » sur les zones Zanguéra vers Kpalimé, Agoegnivé vers Tsévié, Kégué vers Vogan, Baguida vers Aného,...

Lance un appel à souscription à la population afin de recueillir sa préférence par rapport aux zones choisies.

Vous pouvez souscrire au comptant à 35 000 FCFA pendant la période de promotion pour avoir 'le droit privilège' d'achat de terrain viabilisé et sécurisé et de faire construire des logements économiques (environ 30% de baisse sur les coûts). Vous pouvez aussi souscrire gratuitement pour avoir 'le droit conditionnel' d'achat de terrain et de faire construire des logements économiques. A travers vos souscriptions, la SFI reçoit vos préférences par rapport aux zones d'implantation des cités et les respectera. La société SFI, c'est la nouvelle référence au cœur de l'immobilier au Togo.

Pour tout renseignement contactez :

22 39 67 67/ 22 41 92 92/ 90 19 05 05

LA DIRECTION

Société: Il aurait sciemment provoqué le grave accident qui nous a uni

Sévérine marche avec une béquille depuis deux ans. Les médecins avaient expliqué que la rééducation pourrait être longue au moment où, elle sortait de l'hôpital. C'est sur son petit scooter que Sévérine a failli perdre l'usage de ses membres inférieurs, la pauvre avait été renversée par un conducteur légèrement ivre, Patrick, qui à l'époque des faits a semblé beaucoup souffrir au point où sa victime est arrivée à s'oublier pour s'apitoyer plutôt sur lui. Il est physiquement et moralement atteint par cet accident. « C'est inexplicable ce qui m'est arrivé, je suis de nature très prudent et c'est la première fois que je renverse un automobiliste et pire encore une femme. Si elle ne s'en remet pas je m'en voudrai toute la vie », avoue Patrick à Maman Monique, la mère de Sévérine, avec qui il s'est définitivement réconcilié. Maman Monique avait fini par oublier les témoignages qui lui ont rapporté que sa fille a failli être tuée fatalement par un groupe d'ivrognes irresponsables qui conduisaient d'ailleurs une voiture sans plaque ni référence. La bonne foi, la disponibilité permanente et les divers soins constamment apportés à la malade malgré les nombreux refus de Maman Monique qui estimait que Patrick en faisait plus qu'on ne lui demandait et que tout le monde pouvait malencontreusement être responsable d'un accident malheureux.

Patrick, 29 ans faisait preuve d'une sagesse inhabituelle pour les jeunes de son âge et de sa classe. Jeune cadre dans une multi nationale basée à Lomé, il est issue d'une famille aisée. Contrairement aux premiers

témoignages qui le décrivaient auprès des parents de Sévérine comme un bandit abonné à l'alcool, il s'est toujours comporté en responsable, rendant visite à sa victime pratiquement tous les soirs pendant au moins six mois. Lorsqu'il n'arrivait pas, il appelait pour s'excuser auprès de la Maman de Sévérine. Plus tard, c'est elle qui appelait directement et on pouvait facilement entendre la malade alitée lui dire de ne pas s'en faire et surtout de ne pas être triste. Soins, amitié, disponibilité permanente ont fini par faire naître entre les deux jeunes, un sentiment plus fort basé sur une complicité qui a fait oublier les circonstances de l'accident. Patrick était régulier chez Sévérine, il restait jusqu'à des heures tardives dans la chambre de la jeune fille à lui apporter la compagnie et les soins dont ont souvent besoins des personnes immobilisées. Maman Monique s'amusait à dire à Patrick qu'il était devenu le mari de sa fille par la force des choses. Était-ce une simple plaisanterie à l'égard d'un garçon qu'elle a fini par considérer comme son propre fils? Patrick mangeait souvent chez Sévérine que plusieurs membres de sa famille connaissent.

Un soir de novembre 2010, soit neuf mois après l'accident, alors que Patrick donnait l'habituel baiser d'au revoir sur la joue gauche de son amie malade, ce sont leurs lèvres qui se rencontrent sans que l'un et l'autre ne sache pas trop comment c'est arrivé. Un baiser que tous les deux avouons ne pouvoir jamais oublier. Il n'a pas été si long que les centaines d'autres langoureux baisers qu'ils échangeront au cours de ces treize derniers mois, mais ce baiser leur brûlera toujours les lèvres

parce que venu assez tardivement. Sévérine avoue que depuis l'hôpital elle mourrait d'envie d'embrasser l'homme qui l'a immobilisé dans une chaise roulante et dans le plâtre. De son côté, Patrick avoue à celle qu'il est sur le point de demander en mariage que cette envie de ses lèvres ne lui ont jamais quitté l'esprit, même aux moments les plus douloureux de leur rencontre.

Patrick était désormais dans un nouveau rôle, à l'insu de toute la famille de celle avec qui, il filait le parfait amour. Paradoxalement les premiers mois de cette relation ont imposé beaucoup de retenue à Patrick qui ne souhaitait aucunement que quelqu'un dans l'entourage de Sévérine découvre la nouvelle tournure des événements. Il était devenu plus distant quand Maman Monique était avec eux, au point où, celle-ci lui posa la question plus d'une fois sur ce qui n'allait pas. Le flair féminin étant difficilement trompeur, Maman Monique finit un jour par prendre sa propre fille au piège. En lui faisant remarquer sur un air grave et provocateur « J'espère que ton Patrick et toi ne tentez pas de faire l'amour quand vous êtes seuls dans ta chambre. Attends au moins qu'on t'enlève le plâtre. Vous les enfants d'aujourd'hui, vous êtes impossibles. »

Sévérine avait rougi comme si la mère la considérait comme une fille aux mœurs légères. Mais connaissant sa mère, elle n'osait pas l'imaginer. Maman Monique s'en est rapidement excusée pour ne pas fâcher sa fille malade. Mais au fond Sévérine savait désormais que sa mère se doutait de quelque chose. Il fallait qu'elle en discute avec Patrick quand il sera là le



soir.

Aux environs de 18 heures, elle reçoit un coup de fil de Patrick qui lui annonce que ce soir, il était empêché, pris par un dossier qu'il devait apprêter pour son patron très tôt le lendemain matin.

Sévérine se sentit très mal, elle n'aimait pas que Patrick la laisse seule, surtout dans cet état, qu'elle évite soigneusement d'attribuer à Patrick pour ne pas le rendre malheureux. Ayant remarqué le silence au bout du fil et plus tard la voix étranglée qui lui disait bonne nuit, il promit aussitôt « Je fais l'effort de ne pas finir tardivement et je viens te voir. » A 23 heures, Patrick était là et Sévérine ne dormait pas. Elle était heureuse de le voir. Pour la première fois, elle lui demanda de se mettre à l'aise parce qu'il avait l'air fatigué. Déshabille-toi pour prendre une douche. Patrick n'en revenait pas. ■

Le Briscard

Affaire du riz supposé toxique: La denrée est consommable selon les résultats de l'expertise

Ouf ! Plus de peur que de mal pourra-t-on dire après les résultats de l'expertise d'analyse du riz supposé hautement toxique rendu public par l'Institut de Recherche Agronomique (ITRA). Selon les résultats de cette expertise, le riz analysé ne présente pas de danger pour la consommation. Voilà de quoi dissiper l'inquiétude née au niveau des consommateurs au lendemain de la polémique autour d'une cargaison de riz en vrac arrivée au Port Autonome de Lomé pour le compte de l'entreprise ELYSEE COTRANE. Tout était parti d'une information parue dans plusieurs journaux de la place le 16 août dernier, information selon laquelle un riz toxique était en train d'être débarqué au port de Lomé. Cela avait entraîné une psychose générale. Le communiqué du ministère du commerce ou encore la sortie médiatique de



l'entreprise mise en cause n'avait pas réussi à ramener la sérénité dans le cercle des consommateurs et une bonne partie de la presse. Nous étions de ceux qui estimaient à l'époque qu'il ne revenait ni à la presse ni à la justice de dire si le riz est bon à consommer ou pas, car cela était du ressort des experts. Sur instance de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) et à la demande de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), l'ITRA a à travers son laboratoire d'analyse effectué huit prélèvements composites de riz dans deux

magasins de la zone portuaire. Le riz objet de polémique a été traité par des produits alimentaires autorisés de part le monde notamment le phosphate d'aluminium. Selon les résultats de l'ITRA dirigés par le Dr Comlan Atsu AGBOBOLI, aucun des huit échantillons ne présentent de traces d'aluminium supérieures à la norme. En conclusion pas de danger pour le fameux riz « Beguedou » mais la presse aura gardé le mérite d'attirer l'attention de l'opinion sur un danger qui finalement n'en était pas un. ■

P. Fabrice

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UJIT

Les Journalistes et Patrons de presse à l'école des Techniques de négociation d'une Convention Collective

Une quarantaine de journalistes et de patrons de presse sera en formation toute la journée du Vendredi 16 septembre 2011 à la Maison de la Presse à Lomé sur le thème « Les Techniques de négociation d'une Convention Collective ».

La tenue de cet atelier vise à donner les outils nécessaires aux journalistes et aux patrons de presse en vue des prochaines négociations pour la mise en place effective de la Convention Collective pour les journalistes et professionnels des médias prévues du 05 au 07 Octobre 2011 à Lomé.

Au cours de cet atelier, les journalistes et patrons de presse auront à suivre des communications d'éminents experts en la matière sur des thèmes à savoir :

- Les Techniques de négociation collective
- L'Architecture classique d'une Convention Collective
- Négociation et gestion des conflits

Le Bureau Exécutif de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo voudrait ici remercier tous les confrères et toutes les consœurs qui ont bien voulu apporter leur contribution pour l'enrichissement du projet de document de Convention Collective.

Le Bureau Exécutif de l'UJIT exprime enfin toute sa gratitude au Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) pour son entière adhésion et active implication dans la réussite de ce processus.

Fait à Lomé, le 12 septembre 2011
Le Bureau Exécutif de l'UJIT

Sport/Tennis

Le Togo abrite jusqu'au 17 septembre le tournoi de classement



Le tournoi de solidarité s'est ouvert au stade Municipal le lundi dernier. Organisé par la Fédération Internationale de Tennis (ITF), la Confédération Africaine de Tennis (CAT) et la Fédération Togolaise de Tennis (FTT), l'Édition 2011 du Circuit ITF de l'Afrique de l'Ouest regroupe des joueurs âgés de 12 à 18 ans. Ils sont au total 35 joueurs et 19 joueuses qui participent actuellement à la compétition qui se déroule actuellement sur les cours de la Fédération Togolaise de Tennis.

Venus de plus de dix pays de par le monde à savoir la Turquie, l'Inde, le Maroc, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, la RD Congo, le Ghana, le Bénin, le Nigéria, le Togo, ces jeunes joueurs qui évoluent dans la catégorie junior vont lutter plus pour se tailler une bonne place dans le classement de la Fédération Internationale de Tennis (ITF). En dehors des tennismen togolais qui ont pris d'assaut les courts de tennis du Stade Municipal et celles de l'AAT de Lomé, on note également la présence de

plusieurs jeunes talents du tennis africain dont le junior n°1 de l'Afrique venu de l'Égypte et celle des juniors de l'Inde et de la Turquie.

Le tournoi de Lomé n'est que la deuxième et dernière étape du circuit junior entamé par la Fédération Internationale de tennis depuis le 6 septembre dernier. En effet, la première phase dudit tournoi s'est tenue au Bénin du 6 au 11 septembre dernier. Tout comme la phase finale de Lomé, celle de Cotonou comptera pour le classement des joueurs de la catégorie junior.

La présence des joueurs des autres pays africains, de l'Inde et de la Turquie n'est pas un hasard, elle s'inscrit dans un souci d'amélioration de leur rang au classement mondial effectué par l'ITF. La compétition qui a pris son envol le lundi dernier est ce mercredi à son troisième jour et se poursuit jusqu'au samedi prochain. L'espoir du Togo se repose les performances du n°1 national dans la catégorie, Missodey Kokou. ■

BRHOOM Kwamé

Promotion de la Littérature togolaise Les Editions Continent sont nées



Beaucoup de jeunes togolais écrivent mais sont toujours en herbe, faute d'existence d'une maison d'édition qui peut les aider à devenir officiels. Ainsi la promotion littéraire au Togo est quasi inexistante puisque nécessitant de gros moyens. Mais depuis quelques temps déjà, de nouvelles maisons d'édition naissent et aident des jeunes auteurs qui sont actuellement disponibles sur le marché des livres.

C'est pour accentuer cette démarche que de jeunes Togolais viennent de mettre sur pied une nouvelle maison d'édition. Il s'agit des Editions Continents. Les Editions Continents veulent une entreprise de reproduction, de diffusion, de commercialisation et de promotion des œuvres à caractère littéraires et de manuels scolaires. Elles interviennent aussi dans le domaine du multimédia. Elles se donnent pour mission le choix

des textes, leur impression et leur commercialisation qu'ils soient anciens ou modernes, des originaux ou des commandes ; ceci pour permettre à un grand nombre d'écrivain de bénéficier des prestations des Editions Continent. Pour mieux réussir sa mission, la toute nouvelle maison d'édition s'est dotée d'une équipe dirigeante très dynamique dirigée par le journaliste écrivain Kodzo Vondoly. Pour une meilleure promotion des livres qui seront édités chez les Editions Continent, les responsables comptent participer à des manifestations et événements culturels, littéraires, commerciaux tant au Togo qu'à l'étranger afin de mieux vendre l'image de la maison. On parle aussi de cérémonie de dédicace, des animations autour des œuvres, des conférences publiques et des formations professionnelles, des concours, etc. ■

B.K.



COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'UNE PARTIE DE SON RESEAU SUBIT DES PERTURBATIONS DEPUIS CE JEUDI 08 SEPTEMBRE 2011 DANS LA VILLE D'ANEHO. CES PERTURBATIONS SONT DUES A DES ACTES DE VANDALISME.

LES EQUIPES TECHNIQUES SONT A PIED D'ŒUVRE POUR RETABLIR, LES COMMUNICATIONS DANS UN BREF DELAI.

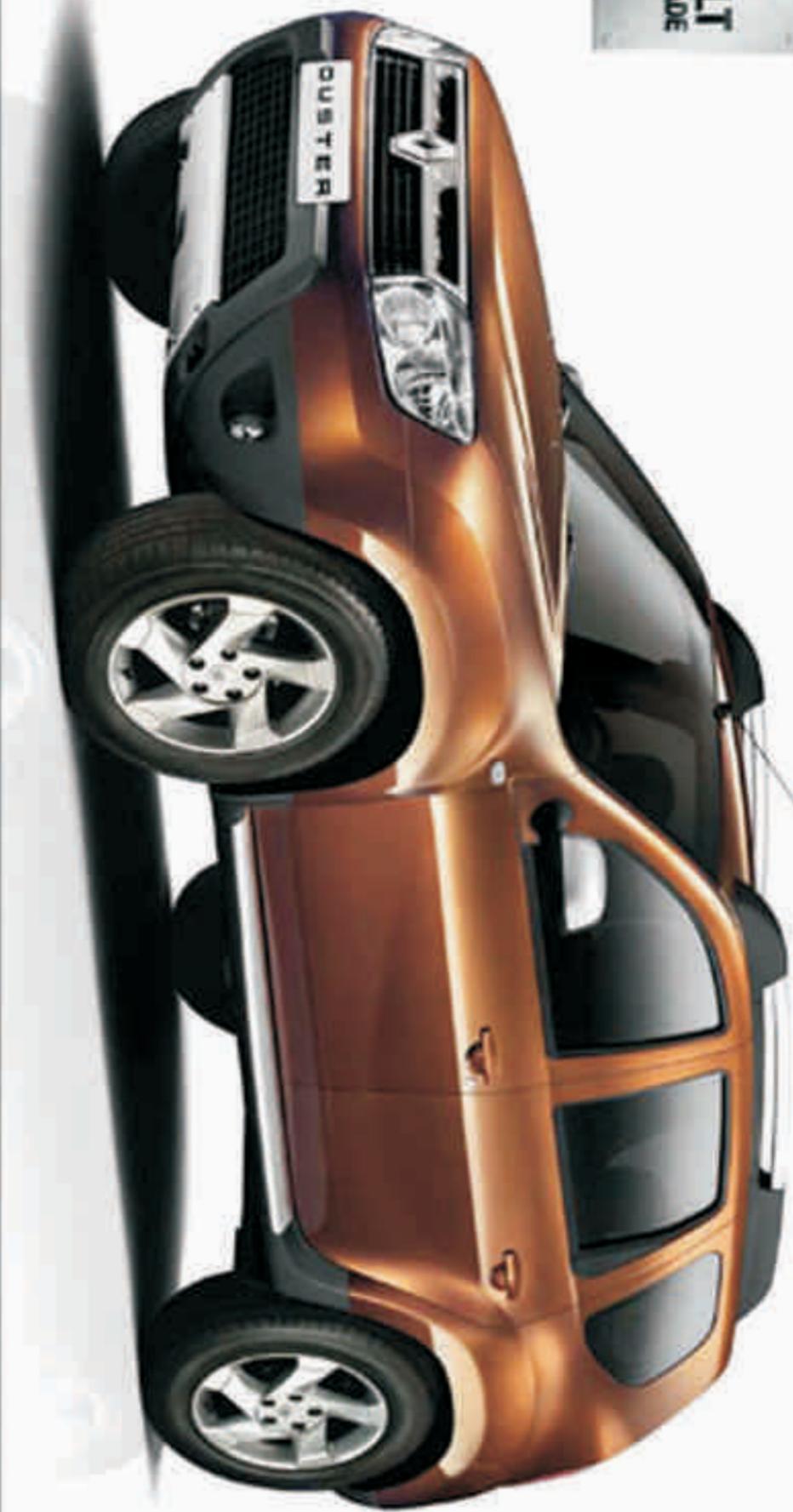
TOGO TELECOM VOUS PRESENTE TOUTES SES EXCUSES POUR LE DESAGREMENT ET VOUS REMERCIE D'ORES ET DEJA DE VOTRE AIMABLE COMPREHENSION.

LA DIRECTION GENERALE

Du 1er JUILLET AU 30 AOUT 2011

**FAIRE LE PLEIN DEVIENT UN PLAISIR.
2 ANS TOUT COMPRIS ! GARANTIE, REVISIONS ET CARBURANT INCLUS***

A PARTIR DE 8.900.000 FCFA (HT & HDD) OU 7.666 FCFA PAR JOUR **



*Garantie et révisions périodiques incluses suivant prescriptions constructeur/ Carburant sur la base de 50 litres
**Coût journalier pour un crédit automobile d'une durée de 60 mois sous réserve d'acceptation du dossier par Ecobank

TOUTE LA GAMME ENTRY EST DISPONIBLE CHEZ ITC AUTOMOBILES



IMMEUBLE RANCO 224, Avenue Kléber Dadjo, Lomé Togo Tél. 221 79 31
Fax 221 79 36 itc-dacia@ids.tg

DRIVE THE CHANGE





POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16 F TTC/min*

* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM.
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri.
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg